



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Aide ciblée pour baisser le prix du carburant pour les transporteurs routiers

Question écrite n° 4806

Texte de la question

M. Roger Chudeau attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'aide exceptionnelle promise aux transporteurs routiers face à la hausse des prix du gazole. La situation économique du secteur se dégrade rapidement : hausse de 36 % du prix du carburant en un an sans perspectives d'amélioration, inflation galopante sur les postes d'exploitation, baisse des volumes transportés, hausse des péages autoroutiers de 4,75 % en moyenne au 1er février 2023. Des défaillances d'entreprises sont à craindre dans ce contexte. Or les aides ciblées versées en 2022 pour les « gros rouleurs » n'ont pas, pour l'heure, été prolongées pour 2023. Les pays voisins européens semblent quant à eux avoir pris conscience du problème, à l'instar de l'Espagne qui a prolongé ses mesures d'aides au secteur du transport routier jusqu'en juin 2023. Il souhaiterait connaître l'agenda du ministère en ce qui concerne le versement des aides urgentes et les modalités du versement de celles-ci aux professionnels de cette branche.

Données clés

Auteur : [M. Roger Chudeau](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4806

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 janvier 2023](#), page 325

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)